

**DATE :** Le 17 mars 2020

**DESTINATAIRES** Employés de l'UdeM

**OBJET :** Informations pour le télétravail

Chers membres,

Comme vous le savez tous, nous vivons des moments exceptionnels et une situation tout à fait hors de l'ordinaire en lien avec la crise de la COVID-19. Chacun d'entre nous doit donc s'adapter à cette nouvelle situation et suivre les recommandations du Recteur en faisant du télétravail.

Afin de vous aider à travailler depuis l'extérieur du campus de l'UdeM, veuillez SVP prendre connaissance de toutes les informations ci-dessous avant de communiquer avec le Centre de services des TI :

- Les [recommandations pour le télétravail](#) ;
- La [boîte à outils sur le télétravail](#) dans laquelle sont référencés les outils nécessaires pour vous permettre de travailler à distance ;
- Le [Catalogue de services](#) des TI.

Veuillez noter que l'accès à toutes ces informations ne requiert pas une connexion au [réseau distant \(VPN\)](#).

Comme mentionné par les Ressources humaines, vous pouvez apporter votre ordinateur de bureau à la maison. Sachez toutefois que les appareils de table ne disposent pas d'un accès au réseau sans fil. Assurez-vous que vous pouvez brancher votre appareil facilement à votre routeur à la maison à l'aide d'un câble réseau.

Si vous ne pouvez pas apporter votre ordinateur de bureau à la maison et que vous avez besoin d'y accéder à distance (ex. : application particulière installée sur votre poste), veuillez communiquer avec le Centre de services pour bénéficier du service [Bureau à distance](#) (RDP). Veuillez noter que le service de VPN suffit pour accéder à DOCUM.

Au besoin, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et suggestions au travers la page de la [boîte à outils sur le télétravail](#).

Pour toute demande de soutien, veuillez communiquer avec le Centre de services par le [formulaire d'aide](#) ou par téléphone au 514-343-7288.

Nous vous remercions de votre collaboration.